

XYLOPHENE EXPERT

XYLO STRUCTURE

Le traitement préventif et curatif

Numéro d'autorisation : FR-2018-0042-2-1



AVANTAGES CHANTIER

- Intérieur.
- Formule liquide et translucide prête-à-l'emploi.
- Sa formule innovante comporte un diffuseur actif qui permet aux principes actifs de continuer à pénétrer à l'intérieur des pièces de bois même après évaporation complète de l'eau.
- Compatible avec les produits d'impression et de finition, lasures, vernis ou peintures.
- Application superficielle (badigeon, aspersion) et par injection.



BOIS DE CHARPENTE ET D'OSSATURE

INSECTICIDE ET ANTI-TERMITES

INTÉRIEUR



SUPPORTS	DESTINATION
Bois massifs résineux ou feuillus de charpente et d'ossature	Tous bois de construction de type charpente (bois sous abri sans risque de réhumidification) ou ossatures bois (hors lisses basses ou parties en contact avec le sol).

EFFICACITÉ

Ce produit est efficace contre les insectes de bois secs à larves xylophages (Capricornes, Lyctus, Vrillettes) ainsi que contre les Termites dans le bois et a passé les contrôles d'efficacité selon les normes suivantes :

- **Insecticide préventif :**
 - EN 46 : efficacité préventive contre le Capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*).
 - EN 49 : efficacité préventive contre la Vrilette (*Anobium punctatum*).
 - EN 20 : efficacité préventive contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*).
- **Insecticide curatif :**
 - EN 1390 : efficacité curative contre le Capricorne des maisons (*Hyloterpes bajulus*).
 - EN 48 : efficacité curative contre la Vrilette Vrilette (*Anobium punctatum*).
 - Efficacité curative contre le Lyctus (*Lyctus brunneus*) validée par EN 48 et EN 1390.
- **Anti-termites :**
 - EN 118 : efficacité préventive contre les Termites dans le bois (*Reticulitermes* spp. et *Heteroterms* spp. nymphes ouvriers et soldats)*
- **Durabilité du produit appliqué :**
 - Les contrôles d'efficacité insecticide préventive ont été effectués après les épreuves de vieillissement accéléré :
 - EN 73 : épreuve d'évaporation.
- **Classe d'utilisation : 1.**
 - Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
 - Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

CARACTÉRISTIQUES :

- **Aspect :** Liquide, non gras.
- **Teinte :** Incolore.
- **Densité à 20°C :** 1.000 ± 0,02.
- **Viscosité :** -
- **Point d'éclair :** > 100°C.
- **Insecticide :** Cyperméthrine.
- **Solvant :** Eau.
- **pH :** 6,5 à 7,5.
- **Stockage :** A l'abri des fortes chaleurs et du gel. Maintenir le produit dans un local à une température d'au moins 10°C. L'émulsion gèle à partir de 0°C. L'émulsion revient à son état initial après dégel sans aucune altération de ses qualités. Si l'émulsion a été stockée un certain temps, il est fortement recommandé d'agiter avant l'emploi.
- **Conservation :** 18 mois en emballage fermé d'origine à l'abri du gel et des fortes chaleurs. Ne pas stocker à une température supérieure à 40°C.
- **Conditionnement :** En bidons de 5 L - 25 Litres.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition NOVEMBRE 2018 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



PPG AC France

1, rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex - Tél. : 01 57 61 00 00 - Fax : 01 57 61 06 10

MISE EN ŒUVRE

- Pour réaliser un traitement efficace, XYLOPHENE Expert Xylo Structure doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées.
- Les fonds doivent être sains, secs, non humides, non gelés, non givrés, dépoussiérés, compacts et préparés selon les DTU et normes en vigueur, décapés et/ou poncés pour être bruts et exempts de tout revêtement filmogène, cire, huile ou enduit pouvant empêcher la pénétration du produit de traitement dans le bois et être non contaminés par des champignons.
- Tous les supports anciens doivent faire l'objet d'une reconnaissance préalable pour déterminer la nature des préparations. La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur. Tous les matériaux non concernés par le traitement devront être protégés efficacement contre les coulures ou éclaboussures. Il est nécessaire de travailler selon les normes et DTU en vigueur et de respecter les quantités de produit à déposer dans le bois en fonction du traitement à réaliser.
- En cas de présence de termite et/ou du mэрule dans l'habitation, consulter un applicateur spécialisé dans le traitement du termite et/ou du mэрule.
- L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15 %.
- Une température entre 10°C et 25°C, une humidité relative de 50 % et une bonne ventilation sont nécessaires pour un séchage optimal.

PROCÉDÉS D'APPLICATION

- **Outils :** Brosse, pulvérisateur horticole, matériel d'injection.
- **Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) :** Eau.
- **Pulvérisation :** Sans dilution.
- Bien homogénéiser le produit avant son utilisation. Ne pas diluer.

TRAITEMENT PRÉVENTIF (selon normes et DTU en vigueur) :

1

L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions. 2 à 3 couches par badigeonnage ou aspersion basse pression (soit à raison de 200g/m) sans apport d'air de toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages.

TRAITEMENT CURATIF (selon normes et DTU en vigueur) :

1

Il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées. Les bois devront être sondés, bûchés et brossés pour les nettoyer des parties attaquées avant le traitement. Remplacement des pièces n'offrant plus de résistance. L'état de surface des bois doit être propre et exempt de toutes finitions.

2

Appliquer 3 à 4 couches (soit à raison de 300g/m²) de XYLOPHENE Expert Xylo Structure par badigeon ou aspersion basse pression sans apport d'air sur toutes les faces, extrémités, coupes, en insistant sur les parties encastrées et assemblages. (aspersion basse pression : 3 couches ou 3 m²/Litre).

3

Pour les bois équarris, d'une section d'une largeur > à 50 mm et un demi périmètre > à 170 mm et/ou les bois ronds d'un diamètre > à 100 mm, effectuer en complément un traitement par injection : percer des trous de 8 à 10 mm de diamètre du haut vers le bas tous les 30 cm en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois. Après avoir introduit les chevilles, injecter le produit à l'aide d'un pistolet pour traitement des bois, munis d'une buse à injection, jusqu'à refus, soit 180g/m². Insister sur les parties encastrées dans le mur et assemblages. (20 ml de produit par puits). Pour les sections dont la largeur est > à 100 mm et un demi périmètre > à 300 mm, il sera nécessaire que les bois soient percés en quinconce sur les deux parements. Les bois en contact avec la maçonnerie et les bois encastrés doivent toujours être injectés conformément aux DTU et normes en vigueur.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles. **Edition NOVEMBRE 2018 :** Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



RENDEMENT

- **Variable selon :**
L'imprégnabilité du bois
L'état de surface
Les sections
Le procédé d'application.
- **Préventif :**
1 Litre = 5 m² environ (200g/m²).
- **Curatif :**
1 Litre = 3 m² environ (300 g/m²).
- **Injection :**
20 ml de produit prêt à l'emploi par puits (180g/m²).

SÉCHAGE

- **Variable selon :**
Les conditions de température
L'essence du bois
La quantité de produit appliquée
L'hygrométrie.
- **Entre deux couches :** 1 heure.
- **Séchage complet :** 48 heures environ en atmosphère ventilée.
- **Séchage à cœur, en cas d'injection :**
4 semaines environ.

INCIDENCE DU TRAITEMENT SUR LES BOIS

- **Coloration :** Le produit peut rehausser la teinte du bois. Un essai au préalable est toujours recommandé.
- **Odeur :** Au séchage, une odeur peut se dégager. Pour limiter ce phénomène bien ventiler la pièce pendant et après l'application en créant un courant d'air jusqu'à la disparition totale de l'odeur. Il est conseillé dans ce sens, d'effectuer ce type de traitement pendant la saison estivale pour une aération optimale des locaux.
- **Matériaux en contact des bois :** Les matériaux en contact des bois devront être protégés.
- **Collage :** Ce produit peut attaquer les joints de colle ayant fait prise et ne peut être utilisé pour le traitement des meubles en bois de placage ou de marqueterie.
- **Remontées de tanin :** Le produit peut provoquer des remontées de tanin sur certaines essences de bois. Il est donc conseillé d'effectuer un essai au préalable.
- **Finition :** Toutes les finitions sont compatibles.

CONSEIL PPG

Aucun traitement insecticide n'est efficace sur un bois déjà contaminé par des insectes de bois frais. Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du XYLOPHENE Expert Xylo Structure. Humidité des bois : inférieure à 20%. Ne pas traiter des bois gelés, givrés ou mouillés. Température d'application : supérieure à 5°C. Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages, et parties encastrées dans les maçonneries. Essuyer les coulures et flaques après application du produit. Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source). Mélange : Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique : consulter le Service Technique. Bois rabotés : Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur. En cas de démixtion, brasser le produit.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre service conseils techniques (01.57.61.03.20).

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI ET DE SÉCURITÉ

- Attention
Provoque une sévère irritation des yeux. Très toxique pour les organismes aquatiques. entraîne des effets néfastes à long terme. Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n°CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [n° CE 220-239-6] (3:1) et 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.
Utilisez les produits de traitement du bois avec précaution. Avant toute utilisation lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.
Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité :
-Utiliser seulement dans les zones bien ventilées et aérer largement les locaux pendant et après l'application du produit.
-Pour les professionnels, porter des gants résistants aux produits chimiques et une combinaison de catégorie III type 3 ou 4 pendant la phase d'application du produit par pulvérisation ou injection combinée à la pulvérisation.
-Se laver les mains après manipulation.
-Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur. Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.
-Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou avec les animaux de rente



Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Responsable de la mise sur le marché :
PPG-AC France SA, Immeuble Union Square, 1 rue de l'Union, 92565 Rueil-Malmaison

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société PPG. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition NOVEMBRE 2018 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.



PPG AC France

1, rue de l'Union - 92565 Rueil Malmaison Cedex - Tél. : 01 57 61 00 00 - Fax : 01 57 61 06 10